

# Formation surveillant(e) de nuit qualifié et maitre(esse) de maison

Rapport d'activité  
- janvier 2020-

Rédacteurs :

- Camus Safia, Responsable de la formation
- Cathy FERGER, Assistante pédagogique

## Sommaire

### *Quelques infos en général*

#### ***I – Année 2019 -2020***

- Composition de la promotion en cours
- Point sur la formation 2019-2020
- Quelques outils pédagogiques
- Retour des apprenants 2019-2020
- Réajustement suite au Retour des stagiaires CREAI de 2018-2019

#### ***II – Année 2020-2021 :***

- Projet de Formation dédiée aux surveillant de nuit(e) et maitre(esse) demandeurs d'emploi
- Formation SN MM 2020-2021 ouverte aux salariés des structures relevant du secteur médico-sociale et sanitaire

## Quelques infos en général :

### L'histoire brève de mon arrivée à l'IRTS :

Rappelons que le cahier des charges des CREAI, annexe de l'instruction N° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative aux financements des CREAI stipule que les CREAI n'ont pas vocation à assurer la mise en œuvre des formations diplômantes et de formations qualifiantes telles définies aux articles L6324-1 et L6314-1 du code du travail.

Ainsi compte tenu de l'obligation d'ici au plus tard le 1 juillet 2019, d'assurer le transfert partiel de l'activité consistant dans l'organisation des formations préparatoires au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, à la qualification de surveillant de nuit qualifié et de maîtresse de maison, auprès de l'IRTS Champagne Ardenne, dans le prolongement de la convention de transfert d'activité entre le CREAI Grand Est et l'IRTS, et il a été arrêté et convenu dans le cadre de la convention, mon transfert à l'IRTS.

Je suis donc Safia Camus, responsable de formation SNQ MM et formatrice sur les AES.

### La formation SNQ MM :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Surveillant(e) - visiteur(e) de nuit en secteur social et médico-social" avec effet au 27 août 2018 jusqu'au 18 décembre 2023

Le Cahier des charges de la CPNE-FP définit les modalités d'inscription pour les formations Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e), Maître(sse) de Maison.

L'accès à la formation n'exige aucun prérequis de qualification ni d'ancienneté. Les salariés exerçant ou étant amenés à exercer tout ou partie de l'activité dispensée par la formation Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) ou Maître(sse) de Maison sont particulièrement concernés par la formation pour faire valoir leurs acquis. Le centre de formation propose 25 places au maximum par promotion.

*Dans un avenir proche :*

*D'obtenir la reconnaissance de cette formation « rénovée », via une certification de niveau 3 inscrite au RNCP.*

*La certification des MM en cours, pour info, La CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif et son opérateur de compétences, l'OPCO Santé, réalisent une étude d'opportunité auprès des employeurs dans la perspective du dépôt d'une ou de plusieurs certifications au RNCP et notamment le métier de Maître(sse) de Maison.*

L'objectif de l'IRTS est aujourd'hui :

*D'adapter le contenu de la formation des SN MM aux besoins et attentes des établissements*

*D'adapter le contenu de la formation des SN MM aux besoins et attentes des Apprenants*

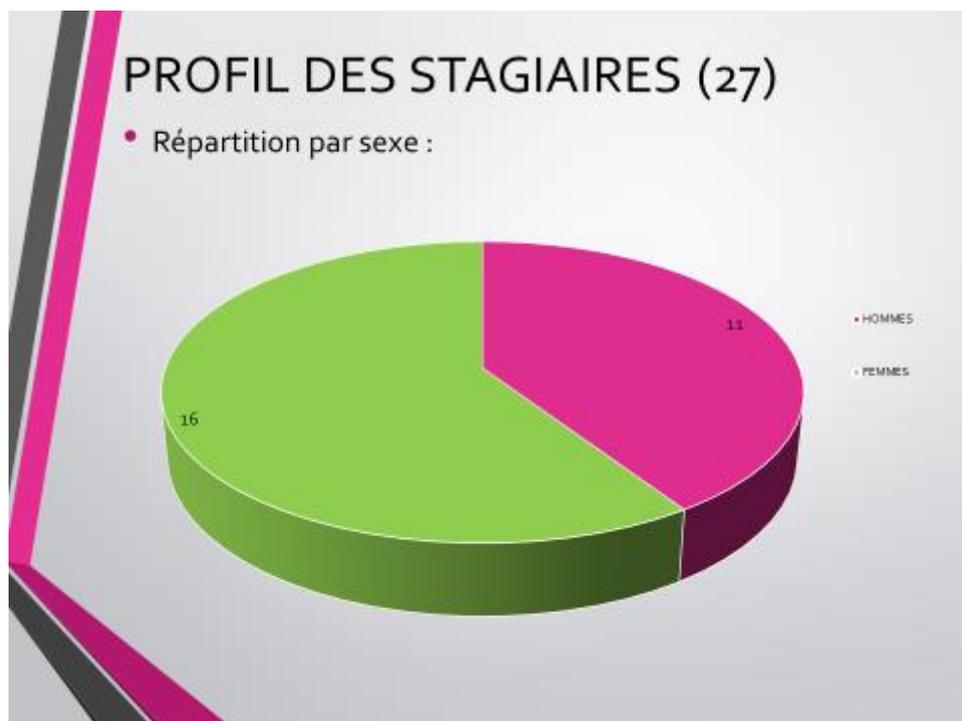
*De se lancer à titre expérimental et en tenant compte de l'environnement économique, une session de cette formation à court terme en faveur des demandeurs*

## I – Année 2019 -2020 :

---

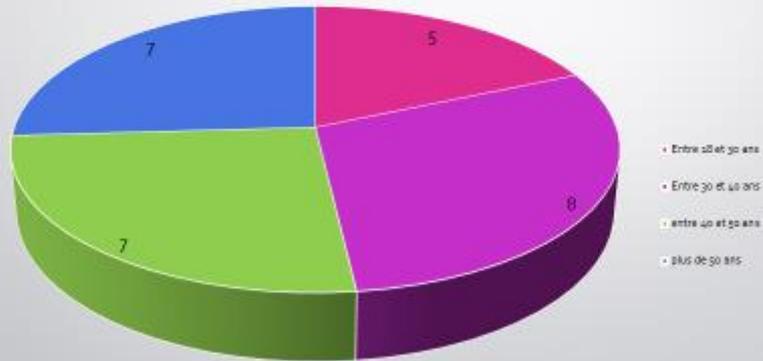
### Composition de la promotion en cours

Cette année, nous avons enregistré 26 stagiaires. Pour des raisons personnelles, deux personnes ont dû arrêter en cours de cursus.



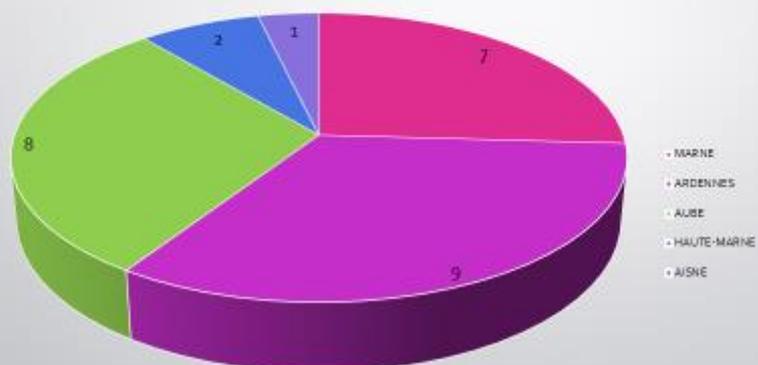
## PROFIL DES STAGIAIRES (27)

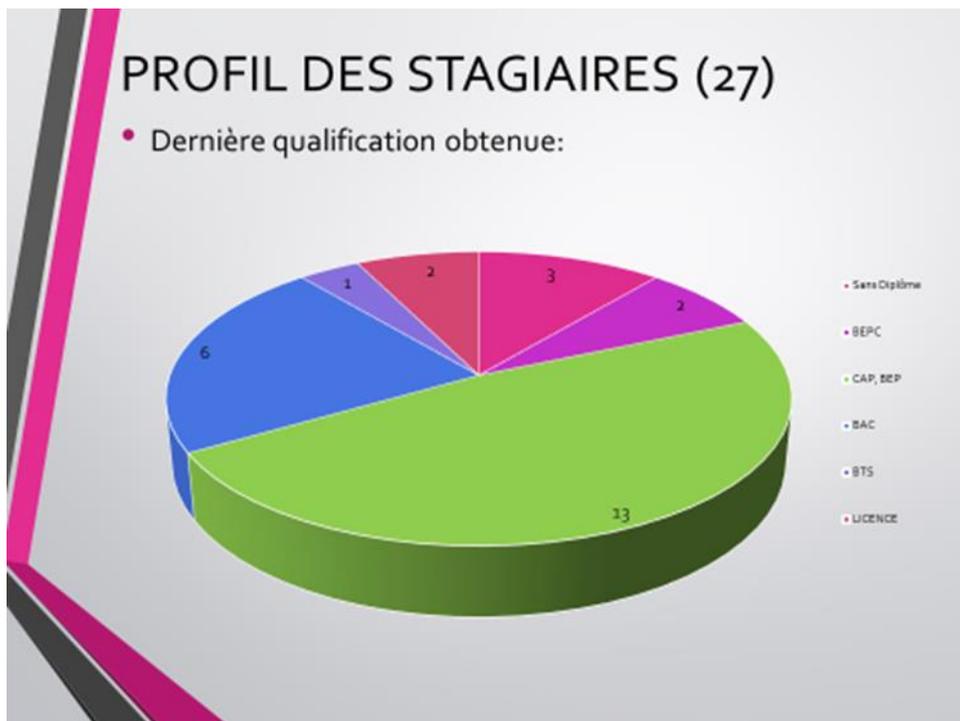
- Moyenne d'âge:



## PROFIL DES STAGIAIRES (27)

- Zone géographique :





### Point sur la formation 2019-2020 :

Au démarrage de la formation, un guide des bonnes pratiques a été élaboré et donné aux apprenants ainsi qu'un et un livret d'accueil.

### Moyens pédagogiques mis à disposition des stagiaires de la formation :

- *Une salle informatique*
- *Un centre de ressources documentaires*
- *Dispositif Voltaire (cours de soutien à l'orthographe)*

## Quelques outils pédagogiques

**La réunion d'information des référents et tuteurs** : à chaque stage, les référents et tuteurs sont conviés à une réunion d'information animée par la responsable pédagogique et abordant les modalités pédagogiques suivantes : sites qualifiants, référentiel fonctions/activités, référentiel compétences, modalités d'évaluation de l'exercice pratique conjointement avec le centre de formation, travaux requis pour la certification et basés sur l'exercice professionnel.

La grille d'évaluation de l'expérience professionnelle est présentée au référent lors de cette réunion

**Le conseil des stagiaires** : un conseil de stagiaire est prévu 2 mois après le démarrage de la formation puis un deuxième est programmé en fin de parcours de formation. La responsable pédagogique n'est pas présente lors du conseil afin de ne pas influencer leur position.

Les stagiaires se réunissent lors du regroupement théorique avec leur délégué de promotion. Une grille méthodologique est élaborée afin de les guider dans leurs échanges et vise à nous apporter des informations utiles à la réussite de leurs parcours ou par rapport à des difficultés rencontrées. La grille est disponible et expliquée quinze jours avant la date du conseil.

En deuxième période, les stagiaires repassent en revue la première grille et apportent leurs avis, suite aux changements effectués ou pas.

### **Leur opinion sur la formation suivie**

Cette enquête de satisfaction a pour but d'améliorer le dispositif et reste anonyme

Les stagiaires se disent satisfaits ou pas du déroulé de la formation.

3- Bilan individuel de formation :

Une évaluation individuelle des acquis de la formation permet aux apprenants de mettre en évidence les compétences requises et acquises ou pas. D'améliorer les points à aborder pendant leur soutenance orale en vue de la certification.

## Retour des apprenants SNQ et MM 2019-2020 IRTS

Extrait du conseil de stagiaires du 15 janvier 2020 :

*« Les contenus semblent pertinents et intéressants néanmoins pas assez de recul puisque la formation vient de commencer.*

*La relation avec l'équipe pédagogique : les intervenants sont à l'écoute, disponibles, bienveillants. A l'exception du cours portant sur la thématique « précarité et exclusion a été trop théorique et directif, peu d'échange. Egalement l'intervenante sur le travail d'équipe a été quelque peu dépassé » par de nombreux retours négatifs par rapport à la réalité du terrain.*

*On observe également une très bonne relation avec l'administration, la promotion est ravie (carte étudiante, clé USB) moyens matériels sont nombreux, accès à la salle de documentation, code photocopie, salle de documentation*

*Ambiance du groupe : on peut noter une bonne ambiance dans le groupe et un bon état d'esprit. Une nuance, cette bonne ambiance peut parfois provoquer des bavardages qui peuvent être gênant pendant les interventions. »*

## Réajustement suite au Retour des stagiaires de 2018-2019

– Bilan collectif :

Le retour d'enquête de satisfaction de la formation SN MM 2018-2019 porté par le CREA1 a permis à l'équipe pédagogique de réajuster les points suivants :

- L'intervention portant sur la thématique : module de Sécurité des personnes et des biens : Gestes techniques de sécurisation et de protection est désormais accessible aux MAITRESSES DE MAISON.

Ce cours de sensibilisation à l'Aïkido permet aux apprenants de découvrir que cette discipline, « art martial d'origine japonaise, ne vise pas la destruction de l'autre mais la construction de soi. Régulateur des agitations de la vie moderne, il permet à chacun, sans aucune discrimination d'âge, de sexe ou de condition physique, d'apprendre à se sortir de situations (...) »

- Temps de travaux de personnels pour chaque spécificité en vue de la construction du projet professionnel. Préparation aux oraux individuels en vue de la certification. L'accompagnement

à l'écrit/oral se déroule sur 4 journées avec un travail individuel de chacun et une supervision de la part d'un formateur présent au cours des journées

- Intervention pour chaque spécificité Sn MM sur la thématique « la question de l'identité professionnelle à partir de la constitution de l'identité personnelle »
- Intervention sur le module « Entretien du linge et du cadre de vie » : Normes et pratiques d'entretien du linge mise en pratique en direct d'un terrain employeur

## II – Année 2020-2021 :

### Projet de Formation dédiée aux surveillant de nuit(e) et maitre(esse) demandeurs d'emploi

A ce jour, pour que la région finance cette formation dédiée aux demandeurs d'emploi, le centre de formation doit effectuer une analyse des besoins des employeurs. Après résultat de l'enquête, la région se positionnera et donnera ou pas les moyens financiers pour que cette formation prenne vie. Et par la suite lancer un Marché de service relatif aux actions collectives de formation professionnelle pour demandeurs d'emploi

Si nous avons la validation du financement région, Il sera possible de positionner les demandeurs d'emploi en vue de trouver un travail et d'acquérir une qualification.

#### **Les principales caractéristiques de la formation « demandeurs d'emploi »**

Ce seront des personnes sans qualification ou bénéficiaire de l'un des minimas sociaux. Elles auront obtenu un financement Pôle Emploi ou région. Ou bien des personnes qui dans le cadre d'un projet de reconversion qui souhaitent se réorienter vers ces métiers.

Le recrutement devra être axé sur des demandeurs d'emploi ayant déjà une connaissance pratique des métiers d'aide et de services aux personnes – Priorité sera donnée au public ayant validé leur dynamique de projet. Ce projet de formation du candidat doit être validé par le Conseiller la Mission Locale, du Pôle Emploi et/ou CAP Emploi. A cette étape, le Centre de formation sera en lien avec les conseillers précités.

Une info col sera prévue au sein de l'Irts, date à laquelle seront remis les dossiers d'inscription. Le démarrage de la formation prévu en septembre 2020 pour finir en février 2021.

Toutes ces personnes quelques soient leur statut devront être en situation d'encadrement (stage de 175 Heures) de personnes en situation de grande vulnérabilité, pendant toute la durée de la formation.

Pour finir, deux prérequis sont attendus à l'entrée en formation à l'IRTS Champagne6ardenne : :

- Justifier d'une période de découverte de type Evaluation en Milieu de Travail ou disposer d'une expérience professionnelle de deux semaines minimum dans le secteur visé (attestation de l'employeur à l'appui).
- Un entretien de positionnement avec la responsable de formation à l'IRTS-CA afin de valider le projet du candidat.

Les résultats de l'entretien sont communiqués par courrier dans un délai de 10 jours.

(extrait du Projet pédagogique de la formation Surveillant-e de nuit qualifié-e, Maitre-sse de Maison – mai 2019)

### Formation SNQ MM 2020-2021 ouverte aux salariés des structures relevant du secteur médico-social et sanitaire

La programmation et planning sont en cours, les inscriptions se feront à partir de Mai 2020

Le démarrage est prévu le 4 novembre 2020

Institut Régional du Travail Social  
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot Curie  
51100 REIMS

Assistante pédagogique – Cathy FERGER

Tel : 03 26 06 82 52

Télécopie : 03 26 06 29 64

Email : [cferger@irts-ca.fr](mailto:cferger@irts-ca.fr)

Web : <http://www.irts-ca.fr>

Conception et réalisation : IRTS Champagne-Ardenne

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – Juin 2019

